

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2023-12-28

COMITE SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2023

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 DE L'USTOM

L'an deux mil vingt-trois, le douze décembre à 18H10, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la salle Serge Duru de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de M. Christian MALANDIT-SALLAUD.

Date de la convocation : 06 décembre 2023

Délégués en exercice : 39

Délégués présents : 23

Pouvoirs : 5

Secrétaire de séance : Bastien MERCIER

Présents :

USTOM : Hunald BERNIS, Directeur Général des Services, Philippe CHUCHE, Responsable et adjoint administratif au DGS, Olivier LECLERCO, chargé de mission, recherche de mutualisation et de financements, Marine NAVAILS, comptabilité et marchés publics, Sabine OESTEREICH, assistante de Direction, Nathalie MARTIN, Responsable de la RI, Elisabeth ROBERT, responsable RH.

COMPOST MOTION : Arthur JOURDAN.

Le quorum est atteint, le Comité Syndical peut délibérer valablement.

Présents :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : FAURE Charles, THIBEAU Daniel, LAVIGNAC Marie-Claude (pouvoir de BOURDIER Christian) / Communauté de communes de l'Entre Deux Mers : BRIS Daniel, MOTHES Christophe (pouvoir de MALAMBIC Benjamin), GRADIT Olivier / Communauté de communes du Grand St Emilionnais : ALFONSO CHARIOL Agnès, MICHEL Fabrice (pouvoir de LACHAIZE Yolande) / Communauté de communes de Montaigne Montravel : CHAUMARD Jean Pierre, REY Jean-Louis / Communauté de communes du Pays Foyen : BOUDENS David, GROSSIAS Mireille (pouvoir de GARCIA Miguel), MAS François, CELESTE Patricia / Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : ARDOUIN Eliam, CHAMPAGNE Marie-Claude, LABARBE Anne-Marie, LAMARCHE Alexandre, MALANDIT-SALLAUD Christian (pouvoir de MIQUEU Christophe), MARTY Bruno, MERCIER Bastien, MONGET Olivier, MASCOTTO Jean-Louis.

Absents ayant donné pouvoir :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : BOURDIER Christian (pouvoir à LAVIGNAC Marie-Claude) / Communauté de communes de l'Entre Deux Mers : MALAMBIC Benjamin (pouvoir à MOTHES Christophe), MIQUEU Christophe (pouvoir à MALANDIT-SALLAUD Christian) / Communauté de communes du Pays Foyen : GARCIA Miguel (pouvoir à GROSSIAS Mireille), LACHAIZE Yolande (pouvoir à MICHEL Fabrice).

Absents excusés :

Communauté de communes du Pays Foyen : PLAT Tristan, ROBERT Pierre.

Absents non excusés :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : ANGELY Jacques, BREILLAT Jacques, DUVAL Viviane, BOUCHON Bernard / Communauté de communes du Grand St Emilionnais : GUIMBERTEAU Yannick / Communauté de communes du Pays Foyen : ROUBINEAU Jean Pierre / Communauté de communes de Montaigne Montravel : BOIDE Thierry, BOUTY Gilbert, MARTY Sylvain.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 DE L'USTOM

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire 2023 en date du 28 novembre 2023,

Vu le projet de budget primitif 2024 présenté en séance,

Il est demandé au Conseil Syndical de se prononcer sur le budget primitif 2024, proposé au niveau des chapitres pour les sections de fonctionnement et d'investissement, tel que suivant :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement :	12.308.549,00 €	12.308.549,00 €
Section d'investissement :	1.662.400,00 €	1.662.400,00 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical, à l'unanimité des présents

- **APPROUVE** le budget primitif 2024 proposé et la note de présentation ci-annexée,
- **PRECISE** que ce dernier est arrêté au niveau des chapitres pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Certifiée exécutoire par réception

Sous-Préfecture le :

Le Président,

Christian ~~ABANDON SAUVALD~~



ANNEXE - BUDGET PRIMITIF 2024 DE L'USTOM

1- Le Projet de BUDGET 2024

La présentation du présent projet de budget intervient dans la continuité du Rapport d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu lors du Conseil Syndical du 28 novembre dernier.

Il est ici précisé que les données présentées au titre du Compte Administratif 2023 (CA 2023) constituent à ce stade une anticipation des consommations réelles de l'exercice : les montants définitifs relatifs à l'exercice 2023 seront présentés à l'occasion du vote du Compte Administratif 2023.

A- Les DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Le montant total des dépenses budgétées au titre de la section de fonctionnement s'élève à 12 308 549 €.

Budget 2024 des marchés de prestations d'exploitation : 6.265 K€

011-Marchés d'exploitation:

	CA 2021	CA 2022	BS 2023	CA 2023 Est.	DOB 2024	BP 2024
611-Marchés d'exploitation	5 925 968 €	6 171 486 €	6 262 952 €	5 989 000 €	6 249 418 €	6 265 168 €
Evolutions					BP2024/BS2023	0,04%

Les principaux éléments significatifs sont les suivants

1- Tonnages

- Réduction de 1% des tonnages d'OMR collectés, transportés et traités. (Prise en compte des tendances constatées sur le long terme alors que la réalité de 2023 est anticipée plus favorable)
- Augmentation de 3 % des tonnages de recyclables collectés, transportés et traités (tendance)
- Réduction de 100 T des tonnages d'encombrants collectés (mise en œuvre de la REP Bâtiments en 2024) et prise en compte sur 9 mois de l'impact de la mise en place du Sur-tri sur la plateforme de Massugas. 50 % espérés de détournement de tonnages représentent une **réduction nette de 1.461 T** sur les 3.800 T initialement prévues
- Stabilité des collectes en PAV
- Réduction des tonnages de déchets verts collectés/transportés

2- Prix

- Prise en compte de l'augmentation de la TGAP sur la totalité des tonnages d'OMR et encombrants traités, la taxe étant différente selon le traitement (enfouissement = €/T et incinération = €/T)
- Prise en compte d'un niveau de révision des indices de 4% pour les principaux prestataires (VEOLIA, BRANGEON, MAUFFREY) et de 4% pour les opérateurs secondaires.

3- Impact du Plan biodéchets

Comme l'an passé, les impacts de réduction des tonnages d'OMR générés par la mise en œuvre du Plan Biodéchets reposent sur le modèle de prévision figurant dans le rapport du cabinet d'études EODD. Le ROB 2024 intègre dans sa projection financière sur 5 années l'impact positif du geste de compostage en termes de réduction de la collecte ; transport et traitement des OM détournés et des gains liés au broyage des déchets verts.

L'expérience recueillie auprès des syndicats de toute la France incite à être très prudent sur la corrélation entre la généralisation de solutions de compostage et la traduction physique en baisse de tonnages collectés.

La prudence conduit à admettre un délai de réponse entre le moment d'engagement des dépenses et le moment où on constate les recettes (ou les non-dépenses), aussi nous n'anticiperons pas les économies potentiellement réalisables sur les postes de dépenses, revues à la baisse dans les anticipations à moyen terme du ROB 2024.

DETAIL DES MARCHES DE SOUS-TRAITANCE		BP2024		
Titulaire Marché	Nature déchets	Qté 2024	Prix 2024	Budget
SOVAL-VEOLIA	O.Ménagères	10 300,00	160,67	1 654 934 €
SOVAL-VEOLIA	Encombrants	3 801,00	162,61	618 087 €
SOVAL-VEOLIA	Encombrants	-1 461,00	162,61	-237 573 €
Nouveaux exutoires	Encombrants	1 461,00	76,39	111 607 €
BRANGEON	Verre	2 900,00	66,52	192 908 €
BRANGEON	EMR	300,00	234,43	70 329 €
BRANGEON	O.Ménagères	4,26	1 093,43	4 658 €
BRANGEON	JMR	170,61	95,71	16 329 €
COVED	Forfait	0,00	0,00	1 591 030 €
COVED	O.Ménagères	10 300,00	46,49	478 826 €
COVED	Recyclables	3 801,00	96,37	366 320 €
COVED	Recyclables	4 200,00	175,18	735 738 €
COVED	Refus de tri	700,00	108,79	76 151 €
MAUFFREY	Encombrants	3 801,33	14,51	55 150 €
MAUFFREY	O.Ménagères	10 300,00	12,74	131 222 €
MAUFFREY	Recyclables	4 200,00	37,04	155 588 €
MAUFFREY	EMR-JMR	200,00	17,02	3 403 €
EGGER	Bois non traité	0,00	0,00	0 €
PAPREC	Déchets verts (broyage)	100,00	0,00	42 790 €
PAPREC	Déchets verts (criblage)	50,00	0,00	21 395 €
PAPREC	Déchets verts (Lot1)	134,40	22,05	2 964 €
PAPREC	Déchets verts (Lot2)	98,81	22,05	2 179 €
PAPREC	Déchets verts (Lot3)	109,41	22,05	2 413 €
PAPREC	Déchets verts (Lot4)	112,06	22,05	2 471 €
SIAP	DDM+ECODDS	40,00	929,45	37 178 €
CP CONSTRUCTION	Gravats (tt territoire)	500,00	136,47	68 234 €
JUGAZAN	Gravats (Lot1-Nord)	1 771,77	8,36	14 806 €
TGE	Gravats (Lot2-Sud)	1 528,23	8,36	12 770 €
TGE	Déchets verts	100,00	55,62	5 562 €
TGE	Bois non broyé	50,00	73,32	3 666 €
TGE	Encombrants - DND	100,00	195,41	19 541 €
SUEZ	Cartons	120,00	37,44	4 493 €
(quantités exprimées en tonnes, prix en euros)		59 792,88		6 265 168 €

Remarque : les 3.801 T d'encombrants collectés sont ramenées à 2.341 T en enfouissement (impact attendu du sur-tri sur 9 mois).

Budget 2024 des prestations hors marchés de frais généraux : 349 K€

011-Prestations hors marchés d'exploitation

	CA 2021	CA 2022	BS 2023	CA 2023 Est.	DOB 2024	BP 2024
611-Prestations hors marchés	108 977 €	93 268 €	213 530 €	183 000 €	461 085 €	348 842 €
Evolutions					BP2024/BS2023	63,37%

Le budget relatif à ces prestations générales enregistrées à l'article 611 est profondément remanié par l'impact des options stratégiques présentées au ROB et intégrées dès le budget primitif 2024.

Poursuite des prestations actuellement sous-traitées (229 K€):

- Les prestations de création graphique pour la communication (57 K€)
- La sécurisation des déchèteries via la télésurveillance (56 K€)
- Le déplacement/nettoyage des bornes d'apport volontaire (BAV) (23 K€)
- Les prestations d'hydro curage, de lutte contre les nuisibles (37 K€)
- Des prestations de service téléphonique ou informatique, du publipostage pour la Redevance (35 K€)
- Sous-traitance informatique (21 K€)

Prestations induites par la mise en œuvre des nouveaux projets (119 k€):

- Biodéchets : créations graphiques et vidéo sur le compostage et le broyage des végétaux (20 K€)
- Biodéchets : participation de l'USTOM aux prestations de broyage au domicile (6 K€ au BP/15K€)
- Biodéchets : assistance au portage des dossiers micro-plateformes de compostage (13 K€)
- Surtri des encombrants : prestation de sous-traitance CASTILAB (80 K€)

Budget 2024 charges générales du chapitre 011 : 1.719 K€

011-Charges générales hors 611 :

	CA 2021	CA 2022	BS 2023	CA 2023 Est.	DOB 2024	BP 2024
Charges générales (hors 611)	989 527 €	1 209 175 €	1 585 925 €	1 398 000 €	1 623 359 €	1 719 037 €
Evolutions					BP2024/BS2023	8,39%

L'augmentation de 8,4% du niveau de charges générales entre le BP2023 et le BP 2024 résulte de plusieurs facteurs, liés à des choix stratégiques :

- Le déploiement du plan biodéchets (+148 K€) :
 - o + 60 K€ de composteurs individuels, soit un total de 150 K€ de composteurs individuels au BP 2024
 - o + 80 K€ de formations et de groupes de sensibilisations animées par des partenaires associatifs, permettant d'amplifier et d'accélérer les actions de déploiement retenues. Cette accélération a notamment, mais pas exclusivement pour enjeu de rentrer dans les contraintes de subventionnement de l'ADEME.
 - o + 8 K€ pour les caractérisations des OMR,
- L'impact de la location des camions plutôt que l'achat (arrivée de 2 nouveaux camions = +50 K€), occasionnant une réduction du budget de maintenance/réparation.

Quant au reste des dépenses générales, on notera des réallocations de dépenses, entre dépenses supplémentaires, par exemple :

- Le renforcement du budget formation
- Le renouvellement du marché du logiciel ECOCITO
- L'augmentation des frais d'affranchissement, d'assurance

Compensées par des suppressions d'autres :

- Archivage physique et numérique (Docaposte, ...),
- Lasurage des BAV
- ...

Budget 2024 des charges de personnel du chapitre 012 : 2.856 K€

012-Charges de personnel:

	CA 2021	CA 2022	BS 2023	CA 2023 Est.	DOB 2024	BP 2024
012-Charges de Personnel	2 136 122 €	2 316 073 €	2 595 567 €	2 665 000 €	2 856 260 €	2 856 260 €
Evolutions					BP2024/BS2023	10,04%

Le budget 2024 du chapitre 012 progresse de 4% par rapport au CA 2022 estimé.

Il est construit sur la base :

- D'un organigramme stabilisé présenté et voté au Conseil Syndical du 28 novembre dernier actant la création de postes :
 - o à la Communication-Prévention (en appui au déploiement de la politique bio déchets),
 - o aux travaux neufs (suivi des projets constructifs de la Recyclerie et des déchèteries de Saint-Magne (réhabilitation) et de La Réole (extension))
- du renforcement de la technicité des effectifs sur des postes de responsabilité : remplacements d'agents démissionnaires en 2023 (3) par des agents aux salaires plus élevés,
- D'une hypothèse de croissance des salaires et des charges de 4%, pour les deux catégories d'agents, privés et publics. Pour ces derniers, il faut bien entendu entendre l'évolution du GVT (Glissement Vieillesse-Technicité).

Les budgets d'intérim et des avantages sociaux évoluent marginalement en 2024 (alignement des tickets restaurants).

Le budget des dépenses de formation (au 011) est ajusté en 2024 pour représenter 2% de la masse salariale, et organisé en deux volets :

- Les formations obligatoires et souvent périodiques pour maintenir à flot les qualifications des agents sur les postes exposés,
- Les formations non obligatoires mais identifiées par les chefs de services pour maintenir ou améliorer la compétence de leurs agents au poste de travail.

Budget 2024 des autres dépenses de fonctionnement (chapitres 65, 66, 67 et 68) : 156 K€

Au niveau du chapitre 65, constitué des indemnités des élus et des redevances (essentiellement pour certains logiciels), le budget 2024 est prévu en hausse de 4%, et l'exécution budgétaire 2023 n'appelle pas de réajustements particuliers.

Au niveau du chapitre 66, le niveau des charges d'intérêt de la dette est conforme au plan d'amortissement des emprunts, tous souscrits à taux fixe. A noter que 2 emprunts arrivent à échéance en 2024. Cette ligne intègre les ICNE qui se soldent par une reprise (-2 K€) sur le budget 2024. Il n'est pas prévu de mobilisation de ligne de trésorerie en 2024. Par contre la mise en place d'un emprunt de 600 K€ nécessitera d'inscrire un complément de crédits au BS pour les frais associés à sa souscription.

Au titre du chapitre 67-Dépenses exceptionnelles, une provision minimale de 16,6 K€ est prévue sans affectation précise à ce jour ; cette ligne est habituellement dévolue aux annulations de créances sur exercices antérieurs.

Aucune provision pour dépréciation des actifs n'est inscrite au BP2024 : la provision est dotée de 26 K€ supplémentaire en 2023, pour atteindre 30.875 € suite au changement de méthode voté au Conseil syndical du 26 septembre dernier.

Budget 2024 du chapitre 042 (dépenses d'ordre): 963 K€

Cette ligne correspond à la dotation aux amortissements des biens acquis jusqu'au 31/12/2023, et amortis selon les règles de durée votées par la Collectivité. Elle prévoit également la possibilité d'imputer budgétairement la valeur résiduelle des actifs cédés avant la fin de la durée théorique d'amortissement du bien.

Dépenses imprévues de fonctionnement 2024 : Aucune dépense imprévue n'est inscrite au stade du BP.

B-LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Budget 2024 des recettes principales au chapitre 74 : 10.964 K€

74- Recettes principales

Recettes du chapitre 74	CA 2021	CA 2022	BS 2023	CA 2023 Est.	DOB 2024	BP 2024
CDC: appels Redevance Incitative	8 841 626 €	9 357 779 €	9 334 882 €	9 484 882 €	9 729 631 €	9 729 631 €
Subventions éco-organismes	954 144 €	938 092 €	991 040 €	1 095 677 €	1 015 591 €	1 091 800 €
Subventions (ADEME, Région,...)	0 €	0 €	0 €	68 640 €	134 000 €	134 000 €
Remboursements sur CAE	84 682 €	94 970 €	54 570 €	81 068 €	84 311 €	50 000 €
TOTAL Chapitre 74	9 880 452 €	10 390 841 €	10 380 492 €	10 730 267 €	10 963 533 €	11 005 431 €
Evolutions					BP2024/BS2023	6,02%

➤ **Les appels de Redevance Incitative pour 2024 sont anticipés à 9.730 K€.**

Comme préconisé dans le Rapport d'Orientation Budgétaire présenté lors du précédent Conseil, la grille tarifaire a fait l'objet d'un vote général d'augmentation de 3% en 2024. Toutes choses étant égales par ailleurs, l'évaluation du BP2024 repose par conséquent sur une augmentation de +3% du produit attendu.

Pour mémoire le nombre de levées forfaitaires en porte-à-porte est resté stable à 15 levées. A noter :

- Une augmentation des levées supplémentaires des usagers n'ayant pas ajusté leur geste de tri à l'issue de l'année 2023. L'observation de la facturation complémentaire 2023, dont l'impact sera mesuré à l'issue de la facturation n°1 de 2024, permettra d'apprécier l'opportunité de réévaluer le montant du produit attendu 2024.

- La récupération, auprès des CDC, des restes à recouvrer issus des exercices antérieurs ne fait pas l'objet d'une budgétisation à ce stade.

➤ **Les subventions des éco-organismes : 1.092 K€**

Malgré l'augmentation des volumes de recyclables collectés et triés, les subventions resteront a priori stables par rapport à l'exécution 2023, soit 950 K€ de recettes liées au contrat CITEO et 141 K€ de subvention des autres organismes. L'USTOM escompte une amélioration du nouveau contrat CITEO qui sera proposé au cours de l'année 2024 ; un réajustement budgétaire n'est pas à exclure dans le cadre du BS2024.

➤ **Les subventions pour contrats aidés : 50 K€**

Il s'agit essentiellement des soutiens, via le dispositif CAE-PEC, à l'emploi des agents valoristes de la Recyclerie. Deux agents du site Massugas en bénéficient également. La perspective de fermeture partielle de la Recyclerie pour 6 mois de travaux au second semestre 2024 nécessite d'anticiper le non renouvellement des contrats concernés. Par conséquent, le BP 2024 se doit de matérialiser une baisse de ressources qui sera précisée dans le BS 2024.

➤ **Les subventions « Biodéchets »: 134 K€**

Il s'agit là du volet 2024 des subventions de l'ADEME qui viennent d'être notifiées à l'USTOM pour le Plan Biodéchets pour un montant potentiel global de 461 K€, sur 3 ans. Il s'agit d'un montant maximum sous réserve de l'éligibilité des dépenses présentées, en quantité et volume, une partie étant fléchée en investissement (cf. partie Investissement). Le montant de 134 K€ correspond à la fraction qui pourrait être financée en 2024, sur le montant de dépenses pouvant être justifié sur la période antérieure.

Budget 2024 des recettes annexes aux chapitres 70+75 : 1.071 K€

Synthèse des recettes de fonct. des chapitres 70 et 75	CA 2021	CA 2022	BS 2023	CA 2023 Est.	DOB 2024	BP 2024
Revente de matériaux	788 173 €	975 015 €	554 472 €	624 718 €	666 742 €	472 287 €
Parc: apports & prestations facturées	301 670 €	270 629 €	251 488 €	231 977 €	234 983 €	248 240 €
Facturation déchèteries	172 563 €	168 660 €	168 660 €	168 660 €	186 962 €	186 962 €
Refacturations (DGFIP,...)	17 242 €	23 280 €	23 280 €	23 280 €	17 650 €	24 100 €
TOTAL chapitre 70	1 279 648 €	1 437 584 €	997 900 €	1 048 635 €	1 106 337 €	931 589 €
Recyclerie(magasin/loyers/divers)	275 293 €	335 965 €	231 800 €	284 048 €	284 048 €	140 000 €
TOTAL Recettes diverses	1 554 941 €	1 773 549 €	1 229 700 €	1 332 683 €	1 390 385 €	1 071 589 €
Evolutions					BP2024/BS2023	-12,86%

➤ **Les reventes de matériaux recyclables**

Le niveau de recettes reprend l'analyse présentée dans le ROB quant à l'évolution à court terme du marché des matières premières : le fléchissement des prix de reprise des métaux constaté en 2023 incite à la prudence.

La méthode d'évaluation a consisté à appliquer aux tonnages de chaque matière revendue sortis du centre de tri, un prix correspondant soit au prix plancher de reprise négociée en 2023 soit, en l'absence de minimum, au prix moyen constaté lors des trois dernières années.

L'Ustom est chef de file du groupement de revente qui a lancé un appel d'offre annuel : les résultats obtenus permettent de corriger la tendance affichée dans le ROB ressortant à 667 K€. Cette réévaluation abaisse les recettes attendues à 472 K€ pour 2023.

➤ **Les recettes d'apports en déchèteries ou au quai de transfert**

Les produits des facturations de services sont essentiellement conditionnés par la politique tarifaire vis-à-vis des apports en déchèteries ; en vue de réduire les tonnages collectés notamment en déchets verts et encombrants, la politique tarifaire vise à être dissuasive, et par conséquent, a vocation à rester à un niveau élevé pour les professionnels et depuis 2022 pour les particuliers apportant des déchets coûteux à traiter., facturés à partir du 13^{ème} passage.

La tarification des apports votée au dernier Conseil évolue, ainsi que la méthode de prise en compte au-delà du 12^{ème} passage (facturation au volume pour tous les usagers). Une recette prudente de 435 K€ (en hausse de 34 K€) est prévue en 2024.

Budget 2023 des recettes du chapitre 75 : 140 K€

Ils sont essentiellement constitués des recettes générées par la revente des objets collectés à la Recyclerie. Les recettes de la boutique sont prévues en réduction de 50%, amputées de 6 mois de fermeture programmée pour la réalisation des travaux de la réhabilitation du site au dernier trimestre 2024.

Budget 2024 du chapitre 013 : 43 K€

Les versements attendus sur rémunérations sont constitués des indemnités journalières versés par l'URSSAF et les mutuelles en cas de maladie/AT.

Les remboursements sur rémunération sont plus constatés que pilotés. L'inflation de +4%, en ligne avec le ROB, nous apparaît être de mise sur ce poste que nous proposons à hauteur de 43 K€.

Budget 2024 du chapitre 77 : 10K€

Budget 2024 du chapitre 042 (recettes d'ordre): 178 K€

Le budget prévu de 178 K€, correspondent à l'amortissement linéaire sur 10 ans depuis 2020 de subventions anciennes et de l'amortissement de nouvelles subventions sur la même durée. Pas d'évolution comparativement à 2023.

C-SYNTHESE ET EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2024

VUE D'ENSEMBLE BUDGET DE FONCTIONNEMENT		Compta	Compta	Estimé	BP 2024	
SECTION DE FONCTIONNEMENT		CA 2021	CA 2022	Projeté 2023	BP2024	BP2024 /BS2023
DEPENSES						
011	Charges Générales hors 611	989 527 €	1 209 175 €	1 398 013 €	1 719 037 €	8%
	611 des charges générales	108 977 €	93 268 €	183 255 €	348 842 €	63%
	611-Marchés d'exploitation	5 925 968 €	6 171 487 €	5 988 516 €	6 265 168 €	0%
	Sous-Total 011 :	7 024 472 €	7 473 930 €	7 569 784 €	8 333 046 €	3,4%
012	Charges de Personnel	2 136 122 €	2 316 074 €	2 665 000 €	2 856 260 €	10%
65	Autres charges de gestion courante	50 039 €	60 181 €	69 977 €	72 776 €	4%
66	Charges Financières	87 598 €	78 649 €	82 885 €	66 966 €	-19%
67	Charges Exceptionnelles	17 319 €	15 871 €	18 000 €	16 601 €	11%
68	Provisions pour risques et charges	4 502 €	0 €	30 875 €	0 €	-100%
042	Dotations aux amortissements/Cession	772 936 €	1 550 288 €	952 500 €	962 900 €	-2%
022	Dépenses imprévues	0 €	0 €	0 €	0 €	-100%
023	Virement à la section d'Investissement				0 €	
TOTAUX :		10 092 988 €	11 494 993 €	11 389 021 €	12 308 549 €	77,92%
RECETTES						
74	CDC- appels R/	8 841 626 €	9 357 779 €	9 484 882 €	9 729 631 €	4%
	SUBV. CITEO/Eco DDS/Eco-folio/Eco-Mobilier	954 144 €	938 092 €	1 095 677 €	1 091 800 €	10%
	Autres subventions (Ademe, Total)	0 €	0 €	68 640 €	134 000 €	NS
	Remboursements sur CAE	84 682 €	94 970 €	81 068 €	50 000 €	-8%
Sous-Total 74 :	9 880 452 €	10 390 841 €	10 730 267 €	11 005 431 €	6,0%	
70	Produit des services dont facturations	491 475 €	462 569 €	423 917 €	459 302 €	4%
70	Revente de matériaux	788 173 €	975 015 €	624 718 €	472 287 €	-15%
013	Remboursements sur rémunération	18 910 €	63 470 €	41 200 €	42 848 €	4%
75	Autres revenus dont Magasin Recyclerie	275 293 €	335 965 €	284 048 €	140 000 €	-40%
76	Produits financiers	2 €	2 €	2 €	3 €	0%
77	Produits exceptionnels	82 562 €	276 270 €	6 500 €	10 000 €	-23%
042	Opération d'ordre	172 628 €	178 678 €	178 678 €	178 678 €	0%
002	Solde cumulé reporté	0 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAUX :		11 709 495 €	12 682 810 €	12 289 330 €	12 308 549 €	77,92%
Résultat de fonctionnement (CA N):		1 616 507	1 187 817	900 309	0 €	

Le budget primitif 2024 en fonctionnement reprend dans les grandes lignes les équilibres présentés dans le Rapport d'Orientations Budgétaires. La sécurisation de plusieurs lignes de recettes prévisibles, notamment celles relatives aux reventes de matériaux et celles attendues de l'activité de la Recyclerie, ne permet pas de dégager d'excédent budgétaire prévisionnel permettant de prévoir un virement à la section d'investissement.

Compte tenu des recettes et dépenses prévues de façon sincère, les sections s'équilibrent à un total de 12.308.549 €, sans report du résultat cumulé à fin 2023 projeté à ce stade à **6 318 588 €**, et résultant :

- Du résultat de fonctionnement cumulé fin 2022 = 5 418 279 €
- De l'anticipation du résultat 2023 = + 900 309 €

D-LA SECTION D'INVESTISSEMENT**Dépenses d'investissement 2024 :**

Les crédits d'équipement prévus en 2024 s'élèvent à 4.912 K€ regroupés dans les opérations suivantes :

Investissements/Opérations	BP+BS 2024	Nvx crédits BP	Nvx crédits BS
102 - Equipement Parc	95 000 €	10 000 €	85 000 €
106 - Equipement Transports	0 €	0 €	0 €
103 - Petit équipements service exploitation	26 000 €	0 €	26 000 €
105 - Travaux déchetteries	340 000 €	40 000 €	300 000 €
107 - Matériels de collecte	465 000 €	10 000 €	455 000 €
109 - Recyclerie	2 560 000 €	0 €	2 560 000 €
108 - Massugas	165 000 €	10 000 €	155 000 €
110 - Nouvelle Dech Saint Magne	900 000 €	900 000 €	0 €
104 - Comm	76 000 €	0 €	76 000 €
111 - Bio Déchets	254 700 €	159 000 €	95 700 €
100 - Administratif	30 000 €	5 000 €	25 000 €
	4 911 700 €	1 134 000 €	3 777 700 €
Dépenses imprévues	0 €	0 €	0 €
Investissements futurs	0 €	0 €	0 €
Investissements nouveaux 2024	4 911 700 €	1 134 000 €	3 777 700 €

Au stade du BP 2024, au vu du nécessaire équilibre de la section d'investissement, seuls 1.134.000 € seront à voter, soit, dans le détail :

INVESTISSEMENTS 2024	BP 2024	BS 2024	TOTAL BUDGET 2024
Composteurs-fontaine (x7)	154 000,00	0,00	154 000,00
Supports pédagogiques pour composteurs collectifs (154 sites)	5 000,00	10 000,00	15 000,00
Divers Parc + Hy-Tower	10 000,00	10 000,00	20 000,00
Achat terrain La Réole	40 000,00	0,00	40 000,00
Divers Parc	10 000,00	0,00	10 000,00
Achats de bacs OM+Recyclables FCS 2021-002 (SULO)	10 000,00	65 000,00	75 000,00
Travaux de réhabilitation ST MAGNE	900 000,00	0,00	900 000,00
Equipement informatique	5 000,00 €	15 000,00 €	20 000,00
Sous-Totaux	1 134 000,00	100 000,00	1 234 000,00
TOTAL GENERAL	1 134 000,00	3 777 700,00	5 059 200,00

La priorité du BP 2024 est de pouvoir disposer de crédits dès le 1^{er} janvier pour le lancement des travaux de la Déchèterie de Saint Magne, afin de notifier les entreprises ayant remporté les lots du marché qui sera publié début 2024. **900 K€ de crédits sont donc à prévoir en priorité pour cette opération.**

Les 234.000 € de crédits restant à voter concerneront les priorités suivantes :

- Passation d'un marché de fourniture de 7 composteurs-fontaine pour 154.000 €, démonstrateurs à installer dans les communes engagées dans la promotion de compostage des restes alimentaires à grande échelle,
- L'acquisition d'un terrain en vue de l'extension de la déchèterie de La Réole (40.000 €)
- Le reste des crédits, soit 40.000 € devront pouvoir pallier les besoins d'investissement qui pourraient se faire jour avant le vote du BS 2024.

Les autres dépenses d'investissement sont constituées du remboursement du capital des emprunts (323 K€), de l'amortissement des subventions au chapitre 041 et de 21 K€ de dépenses imprévues.

Recettes d'investissement :

Outre les dépenses d'équipement, **les recettes d'investissement** doivent couvrir les dépenses obligatoires suivantes :

- Les remboursements de capital des emprunts (316 K€)
- L'amortissement des subventions reprises au compte de résultat (178 K€)

Les dotations aux amortissements (963 K€), apporteront la part d'autofinancement (300 K€) visant à couvrir les travaux de Saint Magne, en complément de l'emprunt de 600 K€ inscrit en 2024, conformément au Rapport d'Orientation Budgétaire.

Vue d'ensemble de la section d'investissement BP2024 :

VUE D'ENSEMBLE BUDGET D'INVESTISSEMENT		Compta	Compta	Estimé	BP 2024	
SECTION D'INVESTISSEMENT		CA 2021	CA 2022	Projeté 2023	BP2024	BP2024 /BS2023
DEPENSES						
16	Emprunts et assimilés	309 864 €	316 317 €	322 938 €	329 722 €	102%
10	Réserves	236 487 €	0 €	0 €	0 €	0%
20	Immobilisations incorporelles	46 566 €	60 885 €	210 000 €	0 €	0%
21	Immobilisations Corporelles	686 928 €	671 240 €	1 486 000 €	234 000 €	10%
23	Immobilisations en cours (Opérations en cours)	26 742 €	17 712 €	68 000 €	900 000 €	60%
23	Immobilisations en cours (Opération à venir)	0 €	0 €	0 €	0 €	0%
27	Cautions et emprunts	0 €	200 000 €	0 €	0 €	0%
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	22 269 €	200 000 €	20 000 €	20 000 €	100%
040	Opérations d'ordre entre sections	172 628 €	178 678 €	178 678 €	178 678 €	100%
020	Dépenses imprévues d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0%
TOTAUX :		1 410 474 €	1 544 832 €	2 275 616 €	1 662 400 €	22%
SECTION D'INVESTISSEMENT						
RECETTES						
13	Dotations et Fonds de réserve	90 740 €	60 867 €	0 €	79 500 €	NS
16	emprunts et assimilés	266 487 €	0 €	0 €	600 000 €	100%
23	remboursements sur retenues de garanties	0 €	0 €	0 €	0 €	0%
040	Amortissements	772 936 €	1 660 288 €	962 600 €	962 900 €	98%
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	22 269 €	200 000 €	20 000 €	20 000 €	100%
021	Virement de la section de fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	0%
001	Excédent d'investissement reporté	0 €	0 €	0 €	0 €	0%
TOTAUX :		1 142 432 €	1 811 145 €	972 500 €	1 662 400 €	22%

Au stade du BP2024, la section d'investissement s'équilibre sans recours à un virement de la section de fonctionnement.